

Q. Et à sa mère aussi, si elle vit encore?—R. Elle vit encore, cependant, je l'aurais fait quand même, que la mère fût vivante ou non.

M. SCOTT: Lorsque vous soulevez la question des personnes dépendantes, à part des veuves et des enfants,—il y a certainement des réclamations—vous ouvrez la porte à beaucoup de demandes qui ne sont pas raisonnables.

L'hon. M. OLIVER: Il est à nous donner son avis sur ce sujet.

Le TÉMOIN: Je ne veux pas être personnel, mais je vous ferai remarquer qu'en ce moment on fait des demandes qui ne sont pas raisonnables, et vous leur faites droit.

Par M. Nesbitt:

Q. Ne parlez pas de cela.—R. Maintenant, je vous ferai remarquer, messieurs, que s'il est connu que le gouvernement a l'intention d'établir un système de pensions raisonnable pour prendre soin des soldats et de leurs familles après qu'ils se sont enrôlés, et qu'ils ont été envoyés en service actif, sans tenir compte de la manière dont le soldat est blessé, que ce soit par sa négligence ou non, vous aurez fait plus pour stimuler le recrutement dans ce pays par ce moyen que de n'importe quelle autre manière. Une personne mécontente, une veuve, par exemple, peut faire tellement de tort au recrutement que 50 hommes ne pourraient pas détruire son œuvre.

Par le président:

Q. Il n'y a pas de doute à ce sujet.—R. Je crois que vous avez l'intention de recommander qu'on accorde des pensions satisfaisantes. Maintenant, j'ai l'occasion de me mêler tous les jours à des personnes qui discutent cette question, et je vous assure qu'il y a beaucoup de mécontents. Il y en a plus que vous croyez. M. Waters, le représentant du Congrès des Métiers et moi-même, avons entendu beaucoup de choses qui ne sont pas venues à vos oreilles. Mais nous sommes ici non seulement dans l'intérêt de ces gens, mais aussi dans celui du pays en général. Nous nous intéressons autant au pays et au bien-être du peuple que n'importe qui. Si on établit un système de pension satisfaisant, on aura fait une grande chose. Si on annonçait aujourd'hui que le gouvernement a l'intention de s'occuper de cas semblables à celui du soldat noyé dans le canal, cela produirait de bons résultats d'après ce que j'ai constaté moi-même. Ce que je vous dit, messieurs, n'est que le fruit de mon expérience. J'ai été échevin et maire de Saint-Thomas pendant un certain nombre d'années; et les personnes qui occupent ces positions reçoivent un grand nombre de lettres. Je n'ai jamais reçu une lettre de qui que ce soit sans m'enquérir moi-même des faits, et j'ai reçu des lettres de femmes dont la plupart des hommes n'auraient pas voulu approcher, mais j'allais moi-même les voir pour me renseigner. Je suis allé une fois chez une femme, et comme celle-ci n'était pas chez elle, je frappai chez sa voisine. Elle vint à la porte, et je lui demandai si elle savait où était sa voisine. Elle répondit: "Je n'ai aucune relation avec elle", et me ferma la porte au nez. Je cite ces cas pour vous montrer que j'ai étudié le peuple, j'en ai fait une étude personnelle pendant presque toute ma vie. Je ne vous ai cité que des faits, et je crois qu'on peut les prouver. Et je me suis fait cette opinion sur les pensions, en conversant avec nos soldats, individuellement. Ils sont d'avis que les pensions ne sont pas suffisantes.

Par l'honorable M. Oliver:

Q. Vous calculez qu'on devrait accorder \$50 par mois à un soldat invalide, et \$30 à une veuve, et vous placez les personnes entièrement dépendantes du soldat, un certain nombre du moins, dans la même catégorie que les veuves; les autres personnes dépendantes recevraient les pensions que le bureau voudrait bien leur accorder?—R. On devrait certainement leur accorder quelque chose.

Q. Voici une autre catégorie de soldat blessé, ou partiellement invalide. Que faites-vous des personnes dépendantes dans son cas. Supposons qu'un homme ait perdu un bras ou une jambe, ou qu'il ait reçu des blessures internes, mais qu'il soit